

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Après 33 ans de prison, Mba Ntem sollicite " sa mise en liberté "

NDEMEZO'O ESSONO
Libreville/Gabon

APRÈS 33 ans et 6 mois passés derrière les barreaux à la prison centrale de Libreville pour acte d'anthropophagie, Théophile Mba Ntem estime avoir déjà suffisamment payé pour son crime et qu'il est temps pour lui de recouvrer la liberté. Aussi a-t-il adressé un courrier dans ce sens, le 30 septembre 2020, à l'inspection des Affaires juridiques du ministère de la Justice.

Dans cette correspondance ayant pour objet "Demande de mise en liberté conditionnelle pour bonne conduite", Mba Nteme, 70 ans, souhaite bénéficier d'une liberté conditionnelle " pour bonne conduite en milieu carcéral. " Ou, à défaut, bénéficier d'une grâce présidentielle. Puis, il se plaint de ce qu'il n'a jamais pu bénéficier ni des grâces accordées aux prisonniers du 3e âge, ni du

décret permettant aux personnes ayant déjà purgé 30 ans de prison de recouvrer leur liberté.

Enfin, le septuagénaire clame désormais son innocence, en niant n'avoir jamais mangé de chair humaine de sa vie. L'ancien tradipraticien attribue plutôt ses déboires judiciaires à " une autorité du pays " qui, jaloux de son succès, avait profité du décès dans son temple d'une de ses patientes pour l'affubler du statut de " cannibale ".

Une source judiciaire confirme que le courrier de Théophile Mba Ntem est bien arrivé à destination le 1er octobre dernier. Sauf qu'il s'est trompé de destinataire. Et pour cause: le protocole voudrait qu'il saisisse la direction générale des Affaires pénales, qui transmettra le dossier pour examen au procureur général, qui suit son cas près la direction de la prison de Gros-Bouquet. Ensuite, le dossier va arriver, si possible, sur la table du ministre

de la Justice, garde des Sceaux. " Sieur Théophile Mba Ntem est un détenu condamné à mort et dont la peine a été commuée à une condamnation à perpétuité. La grâce présidentielle est surtout appliquée pour les détenus préventifs et ceux en fin de peines ", conclut notre informateur.

Par contre, il peut bénéficier de la loi N° 3/2010 du 15 février 2010 portant abolition de la peine de mort en République gabonaise, qui dispose dans son article 5 alinéa 2: " Le condamné à la réclusion criminelle à perpétuité ne peut bénéficier d'une mesure de grâce ou d'amnistie, de libération conditionnelle ou de réhabilitation avant d'avoir accompli 30 ans d'emprisonnement au moins ".

Celui que tout le monde appelle "Vieux Mba" à la prison centrale de Libreville, où il a ouvert une

cellule de prières en 1993 et qui vit de petits boulots, est, semble-t-il, un détenu au comportement jugé irréprochable.

L'affaire qui vaut la prison à ce compatriote, d'une rare barbarie, avait horrifié l'opinion en avril 1988. Après avoir assassiné, à Owendo, André Ondo Ndong, professeur d'anglais au lycée d'État d'Oyem, et l'avoir enterré, Mba Nteme est revenu plus tard sur le lieu du drame pour ouvrir le ventre du macchabée et en retirer estomac, foie, cœur, poumons, organes sexuels et langue, qu'il est allé préparer chez lui, puis manger avec ses complices. Il avouera, ensuite, avoir déjà mangé en tout six personnes depuis 1979 dont deux de ses propres enfants. Crimes pour lesquels il avait été placé sous mandat de dépôt le 27 avril 1988 et condamné pour anthropophagie à la peine capitale le



Photo: DR
Le tristement célèbre Mba Nteme sollicite sa liberté après 33 ans passés sous les verrous.

2 novembre 1988, avant que la dite peine soit commuée à une condamnation à perpétuité 22 ans plus tard.

Le clin d'œil de *lybek*



La garde des Sceaux échange avec le Représentant de l'Unesco et l'ambassadeur d'Espagne

JNE
Libreville/Gabon

LA ministre de la Justice, garde des Sceaux, chargée des Droits de l'homme, Erlyne Antonella Ndembet-Damas a échangé, le lundi 19 octobre 2020 dernier, avec Vincenzo Fazzino, Représentant de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) au Gabon, et Fernando Alonso Navaridas, ambassadeur d'Espagne au Gabon.

Après 5 ans passés au Gabon, M. Fazzino est allé faire ses adieux au membre du gouvernement. Les deux personnalités ont fait le point des projets conduits ensemble dans les domaines de la réinsertion des jeunes détenus. Notamment un programme déjà mis sur pied

au niveau de la prison centrale de Libreville et qui concerne le renforcement des capacités des jeunes détenus en informatique. " L'Unesco sera toujours présente à côté du gouvernement gabonais et ses populations, pour poursuivre la mise en œuvre des axes importants de coopération en cours ", a précisé le fonctionnaire international, avant d'indiquer qu'il quitte le Gabon avec le sentiment du devoir accompli.

Une dernière visite est envisagée à la prison centrale de Libreville avant le départ du Représentant résident pour voir les avancées en ce qui concerne les projets communs.

Avec l'ambassadeur Alonso Navaridas, il s'est agi de passer en revue l'état d'avancement des textes et conventions entre les deux pays, notamment les

projets de conventions relatives à l'entraide judiciaire, au transfèrement des personnes condamnées et à l'extradition entre le Gabon et l'Espagne; la contribution du ministère de la Justice dans le rapport de la stratégie de la promotion des droits de la femme et de la réduction des inégalités femmes/hommes, remis par la Première dame au président de la République et les avancées réalisées par le ministère de la Justice sur les études des textes proposés. À l'issue de l'entretien, le diplomate espagnol s'est dit satisfait des dites avancées et d'autres en matière de développement sociopolitique et économique de la femme.